

TABLE ALPHABETIQUE

- Communes** 129. On n'admet point de pardon contre un impeachment ou poursuite en Parlement 294. Voyez *Accusation à la Lettre A.*
- IRLANDE**, le Parlement d'Angleterre ne peut faire des Loix pour les propriétés d'Irlande, seulement pour les choses transitoires 79
- JUDICIAIRE**, pouvoir judiciaire aux deux Chambres & à chacune d'elles séparément 80.
- JUGEMENT** de mort rendu en Parlement 83.
- JUGES**, les Juges sont assistants à la Chambre haute, ils ont permission de s'asseoir couverts excepté dans les Comités 107. Ils ne peuvent être élus Membres de la Chambre des Communes 182. Ils ne doivent point donner d'opinion sur aucune affaire du Parlement 347 356. Ils sont incompetents à juger d'aucune loi, coutume et privilege du Parlement 56. Ils sont les interprètes des loix 81. Ils sont punissables par le Parlement 88. 130. 131. Ils sont quelquefois joints à des Comités des Lords pour examiner les bills concernant la loi 95.
- JURE'S**, les jurés pour les Lords doivent être des Chevaliers 100.

L

LECTURE DES BILLS, la premiere lecture des bills se fait le matin avant que la Chambre soit pleine 362. La seconde entre neuf heures et midi 289. Quand un bill est lu l'Orateur en explique les clauses 296. On ne lit qu'une fois les bills de pardon général 298. Ainsi que ceux du Clergé pour subsides, 299. On parle rarement à la premiere lecture d'un bill, ce n'est qu'à la seconde, 299. Un bill rejeté ne se lit plus 300. Ordinairement un bill n'est pas lu plus d'une fois dans un jour 300. Cas où pour certaines raisons il y a eu plusieurs lectures dans un jour 301. Trois lectures pour les bills des Lords 304. A la troisieme lecture la matiere est debatue de nouveau 307. A la lecture d'un acte personne n'objectant, l'Orateur dit qu'il devoit être grossoyé 313. Les amendements faits à un bill par un Comité doivent être lus deux fois avant d'être grossoyés 316.

LEGITIMATION des batards par le Parlement 70. 75.

LETTRES à écrire aux Juges pour arrêter les procédures

MACH
fa